

ACTYVAL

23 rue des Quatre Vents
37 220 L'île Bouchard
contact@actyval.fr
02.47.95.83.72



www.actyval.fr



ACTYVAL
Touraine Val de Vienne
Entreprise à but d'emploi



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**



**Projet soutenu par
AG2R LA MONDIALE**

La lettre d'info d'



2022 sera l'année de la création de l'entreprise Actyval à but d'emploi de notre territoire communautaire, notre objectif partagé.

Pour réaliser cet objectif, nous avons besoin de tous nous mobiliser : acteurs économiques, associations pour l'emploi, associations solidaires, services de l'état, élus, communes et CCAS, chômeurs de longue durée, habitants, bénévoles... Dès ce mois de janvier, nous vous solliciterons pour perfectionner et finaliser notre dossier de candidature dans le premier semestre de cette année 2022. Nous sommes confiants dans votre investissement à nos côtés pour réaliser ce beau projet communautaire au service de tous.

Daniel Brisseau, président du CLE

L'association ActYval vous souhaite une belle année 2022 !

Nous profitons de cette nouvelle année, pour vous informer des dernières actualités sur Actyval.

La dernière lettre d'information de novembre, vous informait du passage en commission de notre candidature le 20 décembre 2021 auprès du fonds de l'expérimentation.

Au cours de l'audit par le Fonds d'Expérimentation débuté fin octobre, il est apparu que certains points de la candidature restaient perfectibles. Il nous a été conseillé par l'auditrice de décaler ce passage en commission afin d'éviter un possible ajournement et de devoir déposer un nouveau dossier, ce qui conduirait à repousser d'au moins six mois un nouveau passage en commission.

L'Equipe Projet a donc décidé de décaler ce passage afin de perfectionner le dossier et de répondre aux points de progression proposés par l'auditrice. La majorité des points de vigilance concernent le consensus local et le plein investissement de l'ensemble des acteurs.

C'est pourquoi, nous vous invitons à évoquer ensemble ces différents sujets lors de la prochaine réunion du Comité Local pour l'Emploi le :

Mardi 11 janvier à 14h30

via un lien zoom (pour être au plus proche des recommandations gouvernementales).

Nous comptons sur la présence de l'ensemble de nos partenaires, qui auront tous un rôle à jouer pour l'obtention de l'agrément.

Les personnes privées durablement d'emploi, volontaires pour intégrer la future entreprise travaillent depuis plusieurs semaines à la conception d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et commencent à rédiger le futur Règlement Intérieur. Elles vont aussi débiter la réflexion sur la mise en place des différentes activités envisagées.

Nouveaux territoires habilités

Depuis le mois de novembre 2021, de nouveaux territoires ont été habilités pour ouvrir une EBE, en voici la liste :

La commune de Pont-Château
(Loire-Atlantique)

le Territoire objectif plein emploi des
5 du Châtelleraudais
(Vienne)

Le secteur de Ménimur de la commune
de Vannes
(Morbihan)

La Commune du Teil
(département de l'Ardèche)

Le Territoire du Centre Ouest
Bretagne (département des Côtes
d'Armor et département du Morbihan)

**Bravo à ces territoires pour ces
belles réussites !**

Quésaco ?

Territoire habilité : Un territoire habilité est un territoire dont la candidature pour intégrer

l'expérimentation a été reçue par le Fonds d'expérimentation et l'habilitation prononcée par le Ministère du Travail, sur proposition du Fonds d'expérimentation. Une candidature de territoire est reçue lorsque celui-ci remplit les conditions de maturité du projet fixées par le cahier des charges de l'habilitation. Pour cela, ce territoire a réalisé un travail préparatoire pour mettre en place la démarche qui consiste en la mise en œuvre d'une méthode en 4 phases. L'expérimentation ouvre notamment, pour le territoire, la possibilité d'accéder au financement public des emplois supplémentaires par la contribution au développement de l'emploi qui sera ainsi versé aux entreprises à but d'emploi (EBE) conventionnées.